

### **Motion du département informatique IUT Nice côte d'Azur \***

Les enseignants du département informatique de l'IUT Nice Côte d'Azur ont pris connaissance du projet d'arrêté portant réforme de la Licence Professionnelle dans lequel est décrite la proposition de « Bachelor Universitaire de Technologie », formation en 3 ans portée par les IUT.

Ils constatent que ce projet d'arrêté prévoit :

- une réduction significative du nombre d'heures encadrées de la formation (300 heures en moins sur un volume de 2300 heures) en comparaison de l'actuel cursus DUT et licence professionnelle;
- des objectifs chiffrés concernant les taux d'admission de bacheliers technologiques et leur taux de réussite;
- la création d'un nouveau label BUT qui viendrait s'ajouter à celui des Licences Professionnelles et qui engloberait le DUT.

Sur ces trois points ils alertent l'IUT Nice Côte d'Azur, l'ACDI et l'UNPIUT sur les conséquences que produira cet arrêté à savoir :

- une diminution du niveau de qualification des étudiants en sortie de diplômes (DUT et BUT) qui limitera les actuels choix donnés aux étudiants d'embauche ou de poursuite d'études;
- l'incompatibilité des objectifs chiffrés avec la souveraineté des jurys mais aussi le risque quasi assumé de ne pouvoir respecter ces taux, compte tenu des bassins de formation et des prérequis indispensables à la réussite de nos diplômés;
- une complexification et une perte de lisibilité des diplômes de l'IUT au sein de l'université pour le grand public, le choix même du terme de "Bachelor" aujourd'hui réservé aux établissements non universitaires est questionnable.

Ainsi les enseignants du département informatique, sont attachés :

- à la réussite et l'accomplissement professionnel de leurs étudiants quelles que soient leurs filières d'origine;
- à la satisfaction des entreprises qui accueillent et recrutent leurs étudiants;
- à la lisibilité des formations dans le paysage de l'enseignement supérieur universitaire.

Par conséquent, les enseignants ne s'associent pas à ce projet de décret qu'ils considèrent comme une approche démagogique du problème de l'insertion des filières technologiques après le bac et qui va à l'encontre de l'intérêt desdites filières et de leurs étudiants.

Ils souhaitent pouvoir continuer à dispenser une formation universitaire de qualité, à un public varié, dans une spécialité exigeante dont ils estiment être capable d'évaluer les prérequis et les compétences visées en lien avec les partenaires professionnels et universitaires du domaine.

- Motion votée à l'unanimité par les membres du conseil des enseignants.